

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 33

Représentés : 2

Pour : 27

Contre : 8

Abstention : 0

OBJET : Désignation du représentant de la commune à la commission locale d'information (CLI) relative aux installations nucléaires de base

L'An deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le huit avril, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Pauline LE FUR, Maire.

Etaient présents : Pauline LE FUR, Gilles MERGY, Léa POGGI, Maxime MESSIER, Catherine GOINDIN, Stein Van OOSTEREN, Nadège HAMMOUDI, Michel FAYE, Astrid BROBECKER, Jean-yves SOMMIER, Sarah TISSANDIER, Lamine DIA, Ninon PONCET, Moussa KONÉ-DIALLO, Aline VENTURINI, Antoine PETIT, Hélène SOL, Yacine BENACHOUR, Cécile POUTIERS, Jean-Jacques FREDOUILLE, Emmanuel DURAND, Christine VICARI, Dominique FRUCHTER, Sophie DE QUATREBARBES, Florian BIERRE, Noëlle JOUADI, Laurent VASTEL, Michel RENAUX, Muriel GALANTE-GUILLEMINOT, Guillaume LAURENCIN, Claudine ANTONUCCI, Malika ASSANTE, Cécile COLLET, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

Mme Hajar BOUSADA pouvoir à

Mme Ninon PONCET

M. Pierre-Henri CONSTANT pouvoir à

M. Laurent VASTEL

La Présidente ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme Ninon PONCET est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et la sécurité en matière nucléaire,

Vu l'ordonnance n°2012-6 du 5 janvier 2012 modifiant les livres I^{er} et V du code de l'environnement,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu le décret n°2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux Commissions Locales d'Information auprès des installations nucléaires de base,

Considérant le renouvellement du conseil municipal du 28 mars 2026,

DEL260414_4

Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le **SLOW**
ID : 092-219200326-20260414-DEL260414_4-DE

Considérant que la commune bénéficie d'un représentant au sein de la commission locale d'information,

Considérant que le représentant est élu par le conseil municipal sur désignation du Maire,

Après appel à candidature et vote à main levée,

Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de désigner Monsieur Emmanuel DURAND, représentant de la commune au sein de la commission locale d'information relative aux installations nucléaires de base, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Article 2 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 3 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine,
- M. le Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé la Maire et la secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME
La Maire

Pauline LE FUR

La secrétaire de séance
Ninon PONCET



Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en préfecture le : 27/04/2026
Publication/Affichage le : 28/04/2026
Pour la Maire par délégation
Directrice du pôle administratif et affaires générales

Florence Chottin

